

## LE COMPTE ASSO

Dès maintenant vous pouvez

**1) 1<sup>ère</sup> étape : CREER UN COMPTE UTILISATEUR SUR COMPTE ASSO : attention ne pas utiliser internet explorer (cf conseil, procédure et tutoriels)**



Procédure et tutoriels ici : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Une fois votre compte créé il suffira d'inscrire le numéro siret (services INSEE) ou le numéro RNA (registre national des associations) de votre structure pour la lier à votre compte utilisateur.



Les données connues par les services SIREN/RNA sont automatiquement visibles.

En cas de problème :

1° Assurez-vous que vous êtes bien référencés auprès du RNA et du SIREN, sinon effectuez les modifications, votre structure est visible si tous les éléments correspondent et sont à jour.

2° Contacter l'assistance technique de compte-asso

Recommandations :

o Avant de contacter l'assistance, l'utilisateur doit s'assurer d'avoir visionné attentivement les tutoriels sur : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>. L'objectif est de contacter l'assistance seulement en cas de problème technique (blocage...).

o L'assistance technique doit être saisie uniquement par l'intermédiaire de l'assistance du compte (bouton en haut à droite)

## Attention ! Trucs et astuces

Dans compte asso, une fois votre structure visible, ne cliquez pas sur « saisir une subvention », **cliquez sur le nom de votre structure**, vous déverrouillez ainsi les rubriques à vérifier et compléter.



Une fois tous ces éléments vérifiés, complétés (attention complétez bien les données RH pour l'année 2021 sinon les demandes de subvention ne peuvent être effectuées, ne pas laisser de rubriques vides, mettre un « 0 » si donnée inconnue) et modifiés (via le siret ou le rna), vous pourrez procéder à la demande de subvention.

Accéder au compte-asso ici :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

## II) La (les) demande(s) de subvention

Les demandes de subvention doivent être transmises, via compte-asso, **dans le département du siège de la structure**.

**Avant de commencer il est important de bien lire les instructions ci-dessous :**

3 fiches de demande de subvention seront disponibles :

- 1 fiche Fonctionnement avec le code 580
- 1 fiche Projet innovant avec le code 581

Dans le cadre de plusieurs demandes, vous devez déposer une demande de subvention pour chaque dispositif.

1. Vous devez cliquer sur «saisir une subvention »
2. Rechercher la fiche subvention correspondante ou taper le code

La fiche subvention apparaît (ouverture aux dates des campagnes), cliquez pour la sélectionner puis suivant

3. Saisir votre demande et laissez vous guider
- Attention, les fiches subvention seront sélectionnables **aux dates de campagne : du 18 février au 31 mars 2021.**

## RAPPEL GENERAL

### ETAPE 1

#### I. MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT FDVA ?

Afin de savoir si votre demande est éligible au FDVA, nous vous invitons à prendre connaissance des appels à projet (contacts plus bas)

### ETAPE 2

#### II. MON PROJET EST ÉLIGIBLE. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION FDVA ?

1. Regrouper sur votre ordinateur tous les documents (scannés ou fichiers) qui seront à joindre dans votre compte association (documents administratifs obligatoires et RIB ainsi que documents spécifiques à la demande de subvention une fois votre demande crée (RIB pour le versement, bilans, autre).

2. **Bien vérifier chaque rubrique de votre compte association.** Les données de votre structure y figureront automatiquement, elles ont été récupérées via le RNA ou le SIREN. Effectuez toutes les modifications nécessaires avant de procéder à la demande de subvention.

### 3. Les documents à joindre

**Dans votre compte asso :** les documents (hors ceux récupérés via le RNA – à vérifier «**télécharger**») seront à **téléverser** dans les rubriques prévues à cet effet, laissez-vous guider :

1. Les statuts
1. La liste des personnes chargées de l'administration
2. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
3. Le PV de l'assemblée générale ainsi que le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
4. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
5. Le budget prévisionnel 2021

**Dans votre dossier de demande de subvention :**

- I. Le RIB sur lequel devra être versée la subvention (adresse = celle du n°SIRET)
- II. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

- [Pour les associations financées au titre du FDVA en 2020 :](#)

**N'oubliez pas de cliquer sur « oui » à la question : « avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ? » afin de pouvoir joindre vos bilans**

→ Compte-rendu financier de subvention : à télécharger sur service public association : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

Tous documents annexes sont à téléverser dans la rubrique « Documents spécifiques au dossier » : vous disposez de 3 rubriques :

1. Pouvoir,
2. Compte-rendu financier : scannez tous les documents en un seul fichier
3. « Autre », scannez vos bilans qualitatifs et autres en un seul fichier

Comment valoriser les contributions volontaires des bénévoles ?

Notice spécifique sur la valorisation des contributions volontaires dont le bénévolat à télécharger sur le site :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-r1860.html>

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**